

**Zeitschrift:** Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:** 74 (1938)  
**Heft:** 5

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ÉDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

---

### SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : S. P. R. : *Séance du Comité. — Tarifs des chemins de fer. — VAUD : Assemblée générale. — Bureau de placement. — Gymnastique. — GENÈVE : U. I. P. G. — MESSIEURS : Deuxième mise au point. — U. I. P. G. — DAMES : Convocation. — NEUCHÂTEL : Educateur. — JURA : Fonds du Centenaire. — Nos futures institutrices sur les planches.*  
PARTIE PÉDAGOGIQUE : CH. BD. : *Remarques sur le cours de langue française II. — R. D. : Réponse. — TEXTES. — LES LIVRES.*

---

## PARTIE CORPORATIVE

### S. P. R.

#### SÉANCE DU COMITÉ

*Mercredi 12 janvier 1938.*

#### Extraits des délibérations.

M. le conseiller d'Etat Borel, de Neuchâtel, nous a remis le procès-verbal de la séance, tenue à Glaris en 1937, de la **conférence des Chefs des départements de l'Instruction publique**.

Nous extrayons de ce fascicule quelques renseignements nous intéressant plus particulièrement. Nous relevons avec satisfaction la déclaration du conseiller fédéral Etter au sujet de *l'éducation nationale* : nous en reparlerons.

La Conférence a répondu par une fin de non recevoir à une demande des délégués des villes suisses qui voudraient charger l'école de l'éducation de la jeunesse en vue de la D.A.P. L'école a suffisamment à faire pour remplir le but parfaitement défini qui lui est imparti sans la charger encore de nouvelles tâches. Qu'on veuille bien préciser alors quelle branche du programme il faut supprimer si l'on veut y introduire une nouvelle.

Par ce même procès-verbal, on apprend qu'à l'*Exposition nationale* de Zurich, c'est l'Ecole suisse dans son ensemble qui y participera, et non les diverses organisations cantonales.

La *Société d'éducation musicale*, dont le siège est à Prague, compte organiser, en septembre prochain, à Bâle, Berne et Zurich, un *Cours international* ; le sujet qui y sera traité sera : « Le rôle de la musique dans l'éducation des enfants aveugles, sourds-muets, anormaux et arriérés ». Nous communiquerons à cette société les noms des personnes et associations que la chose intéresse, et il y en a de nombreuses.

Une bonne nouvelle nous parvient : les Chambres fédérales ont rétabli le subside, supprimé l'an dernier, en faveur d'un **cours de chant**. Il faut évidemment voir là le résultat d'une intervention opiniâtre de M. Graf, le secrétaire des instituteurs bernois. Le S.L.V. veut bien nous céder cette somme : la décision de principe est prise de l'accepter. Dans une prochaine séance, nous aurons donc à nous occuper de l'organisation d'un cours de chant en Suisse romande.

Un **subside** de 300 fr. est voté en faveur de l'*Institut Rousseau*.

Il ne sera pas délivré une nouvelle **carte de membre** pour 1938 : un papillon à coller sur la première page sera remis par chaque section à ses membres après paiement de la cotisation.

Un sérieux effort doit être fait pour augmenter la **publicité** dans notre organe. En tout premier lieu, nos collègues sont priés de favoriser les maisons qui en font. Nous verrons ensuite à constituer dans chaque canton une commission chargée de récolter les annonces dont notre journal a besoin pour être maintenu à son prix actuel.

### RÉDUCTION DES TARIFS DE CHEMINS DE FER

La Direction du *Brienzt-Rothorn-Bahn* nous informe que, dès cette année, la réduction de 50 % accordée aux membres S. P. R. est *valable aussi pour l'épouse et les enfants*. En outre, la réduction pour les écoles de tous les âges est de 70 % ; les sociétés bénéficient aussi de réductions considérables.

Prière à chaque membre S. P. R. de compléter sa carte en conséquence.

Pour le Comité : Ch. SEREX.

### VAUD

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Malgré le temps inclément, les mesures de protection contre la fièvre aphteuse, les votations cantonales qui ont empêché bien des collègues de venir à Lausanne, l'assemblée générale a réuni près de 300 participants. Le compte rendu des débats paraîtra un peu plus tard dans le *Bulletin* ; relevons pour l'instant la belle tenue de la séance et l'atmosphère de cordialité dans laquelle elle s'est déroulée.

Sont élus au Comité central : Mme *Jeanne Patthey* et M. *Charles Gonthier*. M. Jean Willenegger sera suppléant. Nous souhaitons aux deux élus, pour leurs trois ans de mandat, de pouvoir resserrer encore les liens qui unissent les membres de la grande famille pédagogique, afin de la rendre toujours plus forte et plus vivante.

L. Cz.

#### BUREAU DE PLACEMENT

Quel collègue du district d'Aigle prendrait en *échange* pour une année dès le printemps un jeune Lucernois de 14 ans ?

L. Cornuz, institutrice, Vevey.

## GYMNASTIQUE

L'Association cantonale vaudoise des maîtres de gymnastique, dans le but de perfectionner toujours davantage l'enseignement de la gymnastique scolaire, organise une séance d'étude qui aura lieu le samedi 12 février 1938, de 15 à 17 heures, au local de gymnastique du collège scientifique (Pont Bessières).

*Programme.* — 15 h. : Etude de différents pas. Mlle Hunziker.

16 h. : Préliminaires III<sup>e</sup> degré. M. Huguenin.

Tous les membres du corps enseignant vaudois sont cordialement invités. Une finance de 50 centimes sera demandée aux participants qui ne font pas partie de l'A. C. V. M. C.

## GENÈVE

### U. I. P. G. — MESSIEURS

#### DEUXIÈME MISE AU POINT

*M. Déthurens, membre du comité du « Syndicat chrétien et national », avait été invité à assister à une séance du comité de l'U. I. P. G. pour justifier les accusations contenues dans sa lettre de démission.*

*Il se déroba à notre invitation, se contenta de traiter nos arguments de calomnies et, renversant les rôles..., nous posa des questions !!*

*Comme M. Déthurens n'a pas eu le courage de se présenter, nous n'entendons pas discuter directement avec lui. Pour qu'il ne se figure pas nous avoir embarrassés, voici ce que nous avons à lui répondre... Ces précisions sont d'ailleurs de nature à intéresser et à éclairer nos collègues.*

\* \* \*

M. Déthurens, vous nous demandez :

A. — De vous dire sur quoi repose notre accusation contre des membres du nouveau syndicat d'agir ou de s'apprêter à agir en dépit des art. 24 et 34 du Règlement de l'Enseignement primaire.

De justifier contre eux les trois chefs d'accusation suivants :

1<sup>o</sup> au point de vue confessionnel ;

2<sup>o</sup> au point de vue de la politique de parti, inobservation d'une neutralité absolue dans l'exercice de leurs fonctions ;

3<sup>o</sup> s'apprêter à combattre la démocratie.

B. — De vous citer les noms, prénoms et adresses de ceux qui ont abusé pour leur propagande du nom du Directeur de l'Enseignement primaire. A votre avis notre phrase laisserait entendre que nous formulons un reproche à l'adresse de l'ensemble des membres du nouveau syndicat.

C. — De vous fournir le nom des groupements politiques qui ont épaulé votre syndicat et comment ils s'y sont pris, et d'apporter la preuve que le syndicat s'arroe le monopole du christianisme et du patriotisme.

Vous nous rappelez à ce sujet que votre syndicat fait appel à tous les membres du Corps enseignant qui se réclament de la foi chrétienne et de l'amour du pays.

Voici notre réponse :

\* \* \*

A. — Nous n'avons pour l'instant rien à reprocher à des collègues de votre syndicat *dans l'exercice de leurs fonctions*. Aussi avons-nous pris soin de spécifier dans notre circulaire que ces collègues *s'apprêtaient* à agir...

Des faits précis motivent largement notre point de vue :

1° Votre syndicat entend introduire dans l'enseignement des leçons de morale dont certains élèves seraient exemptés. Un tel enseignement serait parfaitement illégal, car il n'est pas conforme à notre constitution genevoise qui donne aux parents la garantie que rien dans l'enseignement des instituteurs ne sera dit qui ne puisse être entendu par tous les enfants du canton. Les leçons de religion restent du domaine de spécialistes pris en dehors de l'école. L'art. 24 du Règlement de l'enseignement primaire doit être interprété en ce sens, conformément à la loi.

2° Votre syndicat comprend plusieurs instituteurs membres de l'Union nationale. Ceux-ci nous ont ouvertement exprimé tout leur mépris pour les institutions de notre démocratie. Nous supposons qu'ils ne vous cacheront pas leurs sentiments à ce sujet. Nous ne discutons pas leurs convictions politiques et leur idéal, mais nous nous demandons comment des instituteurs membres de l'Union nationale (dont les statuts portent à l'article 2 la restauration de la vie nationale en dehors de toute idéologie démocratique) peuvent apprendre aux enfants le respect des principes de la démocratie (art. 34 du Règlement de l'Enseignement primaire.).

3° L'*Action nationale*, organe de l'U. N. a publié des articles laissant entendre que des collègues instituteurs la secondaient dans sa tâche. Le *Ligueur*, organe de la ligue d'Action civique, est plus affirmatif ; il parle de la « Collaboration à cette équipe d'un bon nombre d'instituteurs » (mars 1937), « du concours de spécialistes » (octobre 1937). Ainsi des collègues — vous les connaissez mieux que nous — ne se sont pas gênés pour agir, *en leur qualité d'instituteurs*. Leur talent pédagogique est largement mis à contribution ; un de vos collègues de syndicat n'est-il pas chef de la Section des Jeunes de l'U. N. ?

4° Le Président de votre syndicat a adressé à un de nos membres une lettre dans laquelle figurait une déclaration ambiguë qu'il comptait faire à l'assemblée constitutive de votre groupement : « d'ores et déjà, sur certains objets soumis à nos délibérations, sans aucune concession possible de part et d'autre, il faudra concilier les devoirs de l'éducateur et les responsabilités du citoyen soldat ».

Malgré son obscurité, cette déclaration est l'expression d'une conception très particulière. Rapprochée des faits que nous signalons sous chiffres 1, 2, 3, elle ne laisse pas d'inquiéter ceux qui restent attachés aux traditions nationales.

B. — 1° Il est superflu de vous rappeler les titres et qualités de la première personne qui a abusé du nom du Directeur de l'Enseignement primaire. Mais comme elle n'est pas seule, la marque du pluriel nous fut donc imposée. Un membre de notre comité vous désignera le collègue dont il a tu le nom par discrétion.

2° La phrase de notre circulaire ne laisse pas du tout supposer qu'il s'agisse d'un reproche à l'adresse de l'ensemble des membres du Syndicat chrétien et national. La forme stylistique de ce passage est exactement la même que celle du paragraphe de notre circulaire que vous nous mettez en demeure de justifier (sous lettre A) : « Nationale, l'attitude de ceux... etc. ». Or, vous avez vous-même conclu à ce sujet que les accusations ne s'adressaient qu'à quelques membres de votre syndicat, et non à l'ensemble.

Soyez donc logique avec vous-même et ne torturez pas notre langue pour tenter d'en extraire quelque argument spécieux.

C. — Vous n'ignorez pas quels sont les partis politiques qui regardent d'un œil sympathique l'éclosion de votre jeune syndicat et vous prodiguent à l'occasion quelques encouragements.

1° Deux mois se sont écoulés entre la parution du compte rendu du Congrès de Lille dans l'*Educateur* et la réponse des « Casseurs de vitres » (9 janvier 1937, n° 1 — au 13 mars 1937, n° 10). Entre temps l'Action nationale s'était emparée de l'affaire !

2° Des attaques politiques contre notre école ont précédé la constitution de votre syndicat :

a) *Le Liqueur* et *l'Action nationale* ont vitupéré notre enseignement. Ils s'étaient assuré la collaboration d'instituteurs ;

b) M. Leyvraz, rédacteur à la *Liberté syndicale* et leader politique, a fait paraître un petit opuscule de pure polémique sur la neutralité scolaire.

3° Cette double coïncidence d'attaques politiques précédant l'activité corporative de votre groupe ne doit tromper personne. Cependant nous y ajouterons pour vous convaincre les quelques faits suivants :

a) Le nouveau syndicat s'est affilié à la Fédération des Corporations. Sans vouloir nier les généreuses intentions de cette organisation syndicale, vous nous permettrez de douter qu'elle soit au-dessus des partis. Des partis politiques revendiquent le patronage du système économique qu'elle tend à élaborer. Des chefs politiques l'ont créée et la dirigent encore. Aujourd'hui elle fait pièce à l'Union des Syndicats. Une lutte serrée s'est engagée entre elles au sujet des

contrats collectifs. Il est puéril d'affirmer que l'une de ces deux Fédérations est un organisme politique — de « syndicalistes socialistes » comme vous le dites dans une de vos circulaires — tandis que l'autre serait « au-dessus des partis et des confessions ».

*Rendez au moins à l'U. I. P. G. cette justice de s'être interdit toute affiliation à une organisation syndicale. Elle n'a pas tenté cette aventure, afin de sauvegarder sur le plan cantonal et national une neutralité dont notre école ne peut se passer.*

b) Les quatre positions que votre syndicat « dégage de nos fielleux commentaires » (votre circulaire de janvier 1938) ont été exprimées textuellement par M. Leyvraz en octobre 1937. Nous avons les textes sous les yeux. Mais alors que le leader politique reconnaissait par écrit l'insuffisance de ses déclarations, vous vous en contentez allègrement.

c) *N'est-il pas symptomatique que M. Leyvraz assiste aux séances de votre syndicat et y prenne une part active ?*

4° Nous estimons parfaitement inutile de vous prouver que votre syndicat tend à s'arroger le monopole du christianisme et du patriotisme. Vos circulaires sont expressives à ce sujet... il nous suffit d'en citer quelques passages :

a) Votre syndicat « tend à grouper *tous* ceux qui se réclament de la foi chrétienne et de l'amour du pays ». Nous croyons rêver en vous lisant. Vous affirmez sans sourciller que cette déclaration infirme catégoriquement notre accusation. Quelle inconséquence ! Oser nier l'évidence même !

b) Dans sa convocation du 10 décembre, votre syndicat sent la « nécessité d'un regroupement de *toutes* les forces chrétiennes et nationales ».

Vous prétendez offrir toutes garanties pour opérer ce regroupement et vous vouez injustement notre Union au marxisme. Vous faites appel aux nobles aspirations de nos collègues et vous leur suggérez habilement que l'Union ne les a jamais satisfaites. On ne peut mieux affirmer sa volonté d'accaparer un idéal.

c) De nombreux collègues, profondément patriotes et croyants — mais discrets — l'ont si bien compris qu'ils se sont indignés devant vos prétentions.

\* \* \*

Ainsi, collègue, vous êtes satisfait : nous avons répondu point par point à votre questionnaire si précis. Nous savons qu'il vous reste encore la ressource de déclarer négligeables nos arguments. Nous laissons à votre conscience ce jugement de valeur.

Avant de conclure, nous tenons à vous dire ce que nous pensons de votre attitude.

Votre ironie à notre égard est parfaitement déplacée ; le plus élémentaire bon sens vous aurait recommandé une extrême prudence. Votre accusation de calomnie est l'expression d'une mauvaise humeur

dangereuse. Nous déplorons que votre dignité d'éducateur ne vous engage pas à plus de discrétion dans le choix de vos termes. Soyez persuadé qu'il nous est pénible d'accuser si gravement devant tout le corps enseignant romand des collègues genevois. Mais nous avons pris l'engagement de défendre notre Union ; nous ne pouvons pas vous laisser grignoter une association qui nous est chère, et cela par des procédés qui ne vous honorent pas.

\* \* \*

Et maintenant, appelez tous vos camarades de syndicat à la rescousse et réfutez ce que nous tenions à dire à l'adresse de tous.

1<sup>o</sup> Pourquoi dans votre circulaire laissez-vous de côté d'autres affirmations « personnelles, mensongères et diffamatoires » ? — Parce que vous savez qu'elles ne sont ni personnelles, ni mensongères, ni diffamatoires. Nous vous en aurions donné depuis longtemps les preuves si vous aviez eu le courage de venir, votre comité et tout votre syndicat, aux dernières séances de l'U. I. P. G.

2<sup>o</sup> Avez-vous donc perdu toute bonne foi pour oser déclarer dans votre dernière circulaire que vous aviez bien pris soin « de spécifier d'emblée que l'affiliation au nouveau groupe n'impliquait pas l'obligation de quitter l'U. I. P. G. » Ce fut pour vous un excellent moyen de propagande ! Une collègue, que vous aviez ainsi habilement attirée, a su vous faire comprendre que vous ne pouviez pas impunément attaquer dans votre séance constitutive l'association qui vous servait si généreusement de tremplin.

Vous assurez nos collègues instituteurs et institutrices que votre syndicat leur offrira des conditions aussi avantageuses que nos Unions, vous dites textuellement dans votre circulaire que l'atmosphère de l'U. I. P. G. vous était devenue irrespirable et qu'il fallait en sortir, vous démissionnez de nos associations en indiquant entre autres que votre affiliation au nouveau syndicat motive votre démission et vous osez prétendre que nous n'avons pas compris votre souci de bonnes relations, votre scrupule à la pensée de conflits éventuels !...

Un peu de cran, collègues. Dépouillez-vous des épithètes sonores et montrez-nous enfin votre vrai visage.

Vous nous demandez de vous juger aux actes. Soyez persuadés que les chrétiens et les patriotes auront su apprécier comme il convient l'élégance de vos procédés et votre dévouement aux nobles causes.

*Le Comité de l'U. I. P. G.*

### U. I. P. G. — DAMES CONVOCATION

L'assemblée administrative annuelle est convoquée pour le **jeudi 17 février** (lieu et ordre du jour paraîtront dans le prochain *Bulletin*).

Nous rappelons à nos collègues l'art. 7 des statuts :

« L'assemblée administrative est obligatoire pour les membres

actifs. Une amende d'un franc est infligée aux membres absents qui ne présentent pas, par écrit, une excuse reconnue valable par le Comité.

» Les sociétaires qui désirent présenter des candidates doivent faire parvenir leurs propositions au Comité trois jours au moins avant l'assemblée ; aucun nom ne peut être accepté le jour de la séance. »

J. M. L.

## NEUCHÂTEL

### ÉDUCATEUR

Nous rappelons que l'abonnement à l'*Educateur* est payé par l'entremise de la caisse de la S. P. N. Nous prions donc les abonnés neuchâtelois, membres de la S. P. N., de ne faire aucun versement à l'administration du journal, à Lausanne. Les bulletins de versement encartés dans l'un des premiers numéros de l'année sont sans objet pour nos sociétaires.

J.-Ed. M.

## JURA

### FONDS DU CENTENAIRE

On sait qu'à l'occasion du centenaire de l'Ecole normale de Porrentruy, le Comité central de la S. P. J. avait organisé une souscription auprès de tous les anciens élèves de la dite école. Les fonds recueillis parmi les maîtres jurassiens et auprès de ceux qui ont quitté l'enseignement se montent à 5225 fr. La ville de Porrentruy, généreuse comme toujours, a également versé à cette occasion la somme de 1000 fr. Le comité de gestion de ce fonds est formé de trois membres, soit : le président de la S. P. J., le directeur de l'Ecole normale de Porrentruy et un membre de la Commission de l'Ecole normale. Ce dernier a été désigné en la personne de M. F. Reusser, avocat des mineurs du Jura.

Le fonds est inaliénable ; seuls les intérêts — hélas trop peu élevés — serviront à aider l'un ou l'autre élève méritant.

### NOS FUTURES INSTITUTRICES ET LES PLANCHES

Si nous parlons de planches, ce n'est pas de ski qu'il s'agit, mais bien de la scène. Les élèves de l'Ecole normale de Delémont, avec un talent qui honore maîtres et actrices, ont mis à l'étude dans le courant de cet hiver une pièce théâtrale de grande valeur : « L'Annonce faite à Marie », de Paul Claudel. L'auteur, qui est aussi un diplomate, a écrit sous ce titre une œuvre poignante. Celle-ci fut jouée avec succès par nos futures collègues à Delémont et à Porrentruy. La presse jurassienne a consacré des lignes élogieuses au jeu brillant des normaliennes.

Un public fort nombreux a pu goûter une des œuvres les plus grandes du théâtre contemporain et manifester ainsi sa sympathie envers de futures collègues qui n'ont pas craint, à quelques mois d'un examen, d'affronter les feux de la rampe dans un genre fort difficile.

H. G.

### Note de la Rédaction

Genève, aujourd'hui, accapare. Les correspondants des autres sections de la S. P. R., pour les besoins de la cause, cèdent très volontiers la place à laquelle ils ont droit... à charge de revanche, naturellement !

## PARTIE PÉDAGOGIQUE

### REMARQUES SUR LE COURS DE LANGUE FRANÇAISE II utilisé au degré supérieur des écoles primaires vaudoises

#### *Partie grammaticale.*

Nous l'a-t-on assez cornée aux oreilles, cette crise du français ! A-t-on assez appelé de médecins au chevet de notre langue malade, qui ont émis leur diagnostic ou dressé une ordonnance ! Et la crise n'est pas dénouée. Serait-ce qu'on aurait surtout incriminé les élèves et les maîtres, les programmes et les méthodes, le cinéma et les journaux, mais qu'on n'aurait pas suffisamment accordé d'attention au rôle joué par le manuel ? Car il ne suffit pas d'avoir donné une leçon sur telle notion grammaticale pour qu'elle soit acquise. Si l'on veut que l'enfant arrive à la possession définitive d'une règle, il faut que, laissé à lui-même, il puisse à tout instant se reporter à un livre simple, clair, concret, aussi complet que possible. Ce sont là les qualités essentielles qu'on est en droit de demander à un ouvrage de français. Celui que nous utilisons, les possède-t-il ? Il ne nous semble pas. Comment les lui donner ? Nous verrions deux moyens :

1. Modifier la présentation des chapitres, tout en conservant la méthode inductive adoptée par les auteurs.

2. Ajouter un résumé grammatical *complet*, sous la forme déductive.

Nous nous expliquons :

La forme de l'ouvrage que nous possédons se justifie certes du point de vue psychologique comme du point de vue pédagogique ; un peu moins cependant de celui-ci que de celui-là, dans l'état actuel de nos programmes. L'ordre « observation - comparaison - généralisation » est sans doute celui qui conduit le plus logiquement à l'élaboration des règles du bon langage. Mais l'amour de la méthode a poussé les auteurs de notre cours de langue à prévoir avec toutes ces longues étapes l'étude de la grammaire jusqu'à la fin de la scolarité. Cela est regrettable, car ce qui convient peut-être pour *apprendre* se révèle souvent une entrave lorsqu'il faut *appliquer*.

En effet, dès qu'il s'agit d'utiliser une règle plus ou moins familière, l'élève doit suivre une marche contraire à celle de notre livre : connaissant la règle, il doit être en mesure d'en tirer les conséquences à tout instant. Nous sommes alors en pleine méthode déductive. S'il ne sait faire cela, tout le travail constructif auquel on s'est livré est vain.

Or, que constatons-nous en classe ? Malgré nos efforts pour amener nos enfants à la connaissance de certaines lois grammaticales, ils écrivent des dictées, des compositions où foisonnent les fautes qu'on s'est ingénié à leur faire éviter. Nul ne contestera qu'il faut

alors répéter la leçon et que ce n'est qu'après vingt répétitions que la règle sera acquise. Mais si la première fois on a dû gravir tous les degrés d'un sain raisonnement inductif, aura-t-on le loisir de recommencer pareille construction les vingt autres fois ? Il arrive donc souvent qu'au cours d'une année le maître doive pouvoir renvoyer l'élève à telle règle oubliée, afin de la lui remettre rapidement en mémoire. Il n'est pas possible de le faire avec notre manuel pour les raisons suivantes :

a) Il est incomplet, puisqu'il ne contient que le programme du degré supérieur.

b) Il est tellement diffus que nos élèves se perdent dans les textes et les explications.

Un exemple entre cent :

La composition révèle l'oubli de la règle concernant les adjectifs de couleur. Le remède consisterait à consacrer tout ou partie d'une leçon à ce chapitre, à remettre une règle claire sous les yeux des élèves, — à la faire copier peut-être — avec des exemples à l'appui, avec ses exceptions et à faire quelques exercices d'application variés. Mais où trouver cette règle dans notre manuel ? Pour l'instant, nous n'avons d'autre ressource que de recourir aux bonnes vieilles grammaires françaises de Larive et Fleury ou de Larousse ou encore de Claude Augé, bien que nos élèves ne les possèdent pas. C'est précisément quelque chose ainsi qui nous manque pour assurer à nos leçons de français un meilleur rendement.

En conclusion, nous appelons de nos vœux un instrument de travail qui comprendrait :

*Primo* : Une partie à l'usage de la 1<sup>re</sup> année ou des deux premières années du degré supérieur, où l'on achèverait le cycle commencé dans les classes inférieures. Cette étude pourrait, si l'on y tient, se faire sur le plan actuel, moyennant les améliorations suivantes, dictées par l'expérience et non par un à priori doctrinal :

a) Suppression des textes d'auteurs qui n'ont pas été écrits pour illustrer une loi grammaticale. Ils font perdre un temps précieux par tout ce qu'ils renferment d'étranger aux exemples à faire voir. Ils dispersent l'attention au lieu de la concentrer.

b) Leur substituer des phrases types, choisies en vue de la règle à faire trouver aux élèves, en les groupant, si l'on veut, autour d'un centre d'intérêt.

c) Donner par contre plus d'envergure aux exercices d'application. C'est là que des textes d'auteurs suivis pourraient être multipliés, en vue des leçons d'orthographe notamment.

d) User d'une disposition typographique plus claire, plus variée ; employer des caractères plus gros, aérer les chapitres. On pourrait s'inspirer à ce propos des ouvrages de M. Atzenwiler.

e) Orner certaines pages de quelques gravures suggestives, afin d'éveiller l'intérêt, de concrétiser telle notion d'aider à la mémorisation.

*Secundo* : Une partie seconde, la plus importante, comporterait un résumé grammatical aussi précis et complet que possible, avec *exemples* à l'appui et *exceptions*, et qui n'aurait rien de commun avec celui que nous offre notre manuel. Il constituerait en quelque sorte une *somme* de ce qui est nécessaire à l'art de bien parler et de bien écrire.

Cette récapitulation n'aurait cependant toute sa valeur pratique qu'à condition d'être imprimée avec la même clarté que nous demandons plus haut pour la première partie. Elle serait au programme de la dernière année ou des dernières années scolaires, tout en servant de guide méthodique aux autres classes.

Ch. BD.

### RÉPONSE.

Je suis au regret de devoir reprendre la plume pour répondre à M<sup>me</sup> Cornuz. Je me suis étonné dans mon premier article du peu de solidité de ses informations. Je constate, cette fois, que ce qui pouvait être considéré comme une erreur devient manifestement une faute. M<sup>me</sup> Cornuz n'a pas vérifié les renseignements qu'elle utilise et elle accentue son opposition à la recherche du progrès en matière d'enseignement.

Reprenons quelques-unes de ces affirmations :

Nous travaillons à l'école du Mail en serre chaude avec des classes peu chargées ; nous disposons de beaucoup de papier, de beaucoup de temps, de machines à écrire et d'imprimeries. Voyons un peu !

1. Serre chaude : L'école du Mail est située dans l'un des quartiers les plus déshérités de la ville. Sauf erreur de ma part, c'est l'école primaire de Genève qui compte le plus de classes faibles : 6 sur 18 plus 4 classes qui ont une division faible et une division normale.

2. Classes peu chargées : Toutes les classes normales ont un effectif avoisinant ou dépassant la trentaine ; les classes faibles ont de 20 à 24 élèves, ce qui constitue chez nous des effectifs forts.

3. Beaucoup de papier : Je ne comprends pas ce que cela veut dire.

4. Machines à écrire et imprimeries : La lecture de l'article de M<sup>me</sup> Cornuz a provoqué au Mail une douce hilarité ! En effet, il n'y a pas une seule machine à écrire dans les classes. Quant aux « imprimeries permanentes », elles sont au nombre de deux. Elles servent à confectionner des recueils de compositions, deux maîtres seuls les utilisent.

5. Beaucoup de temps ! Il faut que je rappelle ici, puisque c'est encore ignoré, que l'école du Mail est à la fois une école expérimentale

et une école d'application. Chacun de ses maîtres reçoit durant 6 semaines ou 2 mois un candidat qu'il s'agit de former au point de vue pratique, à qui il faut tout apprendre de l'art de diriger une classe, etc. Je puis assurer que mes collègues consacrent à ces jeunes beaucoup de temps et souvent, après leur travail, la reprise en main de la classe n'est pas toujours facile ! Je tiens à affirmer ici que je ne connais pas une école à Genève dans laquelle les conditions d'enseignement soient si difficiles et si astreignantes et je trouve regrettable — pour ne pas dire plus — que, sans information exacte, l'on puisse laisser croire que notre travail s'exécute dans des conditions particulières de facilité. Bien au contraire ! Par ailleurs notre principale préoccupation a toujours été de nous mettre à l'abri du grief fondé que l'on a pu faire à bon nombre d'écoles nouvelles que justement leurs conditions de travail n'étaient pas celles des écoles publiques. Si nous avons pu mettre au point un certain nombre de procédés nouveaux, nous avons tenu à ce que jamais ceux à qui nous les proposerions puissent nous opposer cet argument massue : Si j'étais dans les mêmes conditions que vous !... Dans toutes les occasions qui m'ont été données, j'ai nettement précisé ce point de vue et j'ai caractérisé notre effort : nous cherchons à tirer parti des méthodes et des techniques nouvelles dans la mesure où celles-ci présentent au point de vue pédagogique d'incontestables avantages et aussi dans la mesure où elles peuvent être appliquées dans toutes nos écoles primaires par n'importe quel maître accomplissant un effort professionnel normal. Nous sommes loin de la serre chaude !

M<sup>me</sup> Cornuz dit encore : « Les fleurs trop travaillées ne fructifient pas, toute la sève a filé trop loin du tronc ». Si le français a encore un sens, je traduis : beaucoup de bluff, résultats insuffisants. Je demande à M<sup>me</sup> Cornuz de bien vouloir de la manière la plus explicite dire aux lecteurs de l'*Educateur* d'où elle tient des affirmations de ce genre et sur quoi elle les fonde. Qu'elle veuille bien nous apporter la preuve de cette affirmation toute gratuite et pas mal tendancieuse. La vérité est autre !

M<sup>me</sup> Cornuz ne s' imagine pourtant pas que nous sommes naïfs et prétentieux à ce point de ne pas contrôler le rendement de nos efforts ! Depuis plusieurs années, nous avons un critère pour juger de la valeur de notre travail. Le Département organise dans toutes les 5<sup>es</sup> une épreuve dite de sélection qui permet d'établir un triage des enfants à la veille de passer dans l'enseignement secondaire. Cette épreuve faite dans des conditions de sincérité complète et corrigée avec une minutie extrême, nous a permis un certain nombre de constatations : en effet, voilà plusieurs années de suite que nos classes font honneur à leurs maîtres et à leur enseignement. Les fleurs non pas trop travaillées mais travaillées différemment fruc-

tifient de réjouissante façon ! De plus, bon nombre de nos enfants se comportent fort bien dans l'enseignement secondaire. Faut-il faire état du témoignage de nombreux parents ? de ceux qui ne veulent pas quitter le quartier pour ne pas quitter l'école ? de ceux qui viennent chez nous au lieu de suivre l'école de leur quartier ? J'attends donc de M<sup>me</sup> Cornuz les précisions que je lui demande. Puisque je suis devenu un parrain, je voudrais reprendre maintenant l'examen de mes filleuls qu'on dit être très discutés.

1. *Ecriture script*. Elle fait, paraît-il, couler beaucoup d'encre. Le jeu de mots est facile et peu compromettant. M<sup>me</sup> Cornuz ignore-t-elle que depuis 12 ans des essais systématiques ont été conduits avec une rigueur remarquable dans le canton de Bâle ? Ils ont abouti à un concordat signé par 15 cantons : dans leurs écoles, l'enseignement de l'écriture est en voie de réforme selon les principes de la méthode bâloise. En particulier, l'écriture script est enseignée à l'école enfantine et dans le degré inférieur de l'école primaire.

A Genève, il y a plus de 10 ans que nous poursuivons méthodiquement des expériences analogues. Elles nous ont conduits à l'adoption généralisée de l'écriture script dans toutes les classes de l'école enfantine et du degré inférieur et moyen. Aucune décision n'est encore prise au sujet du type d'écriture qui sera enseigné dans les degrés supérieurs.

Je mets au défi n'importe quel instituteur ou institutrice de ne pas admettre les remarquables progrès dus au remplacement de l'écriture de pression par l'écriture de traction, à celui de la plume pointue par la plume mousse, à celui de l'écriture cursive par l'écriture script. Que M<sup>me</sup> Cornuz veuille bien venir constater elle-même !

2. *Lecture globale*. Plus de dix ans d'expérience avec des classes enfantines de différents âges et avec des classes d'enfants arriérés ! Il est possible que la lecture globale ameute encore des parents mais s'il fallait prendre comme critère de notre travail les réactions de ceux-ci, je ne vois pas très bien où cela nous conduirait. Il est possible et peut-être certain que cette méthode donne du mal à la maîtresse. Quel enseignement ne donne pas du mal à un instituteur consciencieux ? M<sup>me</sup> Cornuz n'a sans doute jamais assisté à une leçon de lecture globale donnée par une maîtresse possédant bien la technique de celle-ci. Elle parle par ouï-dire ou bien ses informations proviennent de personnes qui ont eu des difficultés sur lesquelles je reviendrai plus tard. Il est un fait certain c'est que M<sup>me</sup> Cornuz ne connaît pas la méthode globale ou tout au moins notre technique de celle-ci ; je me borne aujourd'hui à reproduire ce que nous avons dit dans la seconde édition de notre ouvrage :

« Concluons rapidement et répétons : Débarrassée des complications qu'on lui a inutilement apportées, la méthode globale est la

méthode la plus simple, la plus intelligente, la plus respectueuse de la langue qu'on puisse utiliser pour apprendre à lire. Toutes les institutrices sont à même d'employer cette méthode sans aucune difficulté. Celles qui tenteront un essai ne tarderont pas, nous en sommes persuadés à reconnaître sa valeur et à faire l'heureuse expérience de leurs collègues qui l'utilisent: elles ne voudront plus revenir en arrière.

La méthode globale est au plus haut point une méthode fonctionnelle qui déclenche des réactions positives chez l'enfant. Elle incite à l'effort joyeux parce que son intérêt, dès le début, est captivé. Elle développe en lui un désir qu'il nous apparaît essentiel d'éveiller et de renforcer tout au long du temps de l'école : le désir de savoir, le désir d'apprendre qui amène avec lui la volonté de travail, l'application, la persévérance dans l'effort ».

3. *Enseignement individualisé.* Je ne peux pas entreprendre ici une démonstration relative à la valeur de l'enseignement individualisé. Il existe là-dessus un ouvrage récent que j'aurais mauvaise grâce à lui recommander et dans lequel en tout cas elle trouverait bien des éléments de réflexion.

Et voici une citation tirée du dernier numéro de « Vers l'Ecole active », la vaillante revue belge. L'auteur vient de montrer tout le parti que l'on peut tirer de fiches de lecture en vue de l'explication des textes : « J'entends vos objections, mon cher lecteur, praticien astreint à tant de tâches multiples. N'allez surtout pas jusqu'à vous décourager. Vous préparerez quelques fiches comme celle-là (deux ou trois cette année) et plus tard vous complèterez votre collection... Quelques heures prises sur vos soirées d'hiver, quand le vent hurle au dehors ou que la pluie martèle les vitres de votre studio, vont vous apporter dans votre tâche scolaire proprement dite, un grand allègement... Ne pensez pas non plus que c'est trop demander à vos écoliers de se livrer — en dehors de votre surveillance active — à ce travail personnel qui doit tenir leurs attentions dans une tension soutenue : ils s'y complairont si vous savez les encourager et si vous avez ouvert la porte de votre classe... à la Beauté littéraire ».

Encore un emballé ! n'est-ce pas ?

Concluons : Je renouvelle le signal d'alarme que M<sup>me</sup> Cornuz a pris pour une injure (en interprétant mon texte) — ce qui était certes fort loin de mes intentions. Je répète que les instituteurs ont le devoir de se tenir au courant du progrès des techniques de l'enseignement. Je répète que l'on méconnaît son devoir professionnel en critiquant sans les avoir expérimentés soi-même des procédés nouveaux soigneusement mis au point. Je ne crois pas qu'une telle déclaration puisse être considérée comme une allusion malveillante ! Je suis convaincu que ceux qui s'en remettent uniquement à ce que

M<sup>me</sup> Cornuz appelle la « saine expérience » se trompent lourdement, parce que cette saine expérience conduit à la routine, qu'elle procède d'une attitude d'esprit fort regrettable chez des éducateurs puisqu'ils se refusent par là à se tenir au courant des idées et des faits concernant leur propre profession.

M<sup>me</sup> Cornuz déclare qu'elle reprendra une à une les nouveautés qu'on lui a demandé successivement d'expérimenter au cours de sa carrière et qu'on a abandonnées. Je les reprendrai aussi dans un prochain article et je répondrai à la question qui préoccupe M<sup>me</sup> Cornuz et qu'elle a raison de poser : pourquoi ces essais ont-ils échoué ? Il vaut la peine, en effet, d'essayer de trouver la réponse.

Je termine cet article déjà trop long. M<sup>me</sup> Cornuz me baptise utopiste incorrigible ; je la remercie infiniment pour le quart d'heure de bonne humeur qu'elle m'a donné. Je tiens à déclarer que je n'ai rien d'un utopiste. Je reconnais, par contre, que je suis incorrigible en matière de pédagogie et peut-être en d'autres domaines aussi ! Je suis convaincu que la conception de l'éducation fonctionnelle est juste et qu'elle commande une transformation de nos procédés didactiques, convaincu que nous pouvons adapter aux conditions de nos écoles bon nombre de techniques nouvelles expérimentées avec succès ailleurs, convaincu qu'il est de notre devoir — pour l'enfant et pour le pays — d'obtenir de nos efforts journaliers un rendement plus sûr. Est-il permis de rappeler un fait qui n'a ici aucune valeur de comparaison mais seulement de réflexion : il y a une soixantaine d'années bon nombre de ceux que la France considérait alors comme médecins éminents ont condamné au nom de leur bon sens et de leur saine expérience les théories de Pasteur. Ils s'insurgèrent contre lui lorsqu'il exigea la pratique de l'antisepsie ! Que pensons-nous d'eux aujourd'hui et du parti qu'ils ont tiré de ce bon sens et de cette saine expérience ?

R. D.

## TEXTES

### LE SABOTIER

Les sabots ne se font pas tout seuls. Le bois est plus dur que les pierres. On dirait qu'il tient tête à l'ouvrier et s'acharne à lui rendre la vie difficile. Baptiste l'attaquait comme un ennemi. D'un bras terrible, après avoir enfoncé les coins de fer dans son morceau, il levait son maillet. D'autres fois, on eût dit que, changeant de tactique, il allait prendre le bois en travers. Il le fixait d'abord, le perçait, le creusait avec méthode ; puis, lui ayant introduit un outil qu'il épaulait et qu'il appelait une cuiller, de tous côtés, il arrachait et faisait sauter ce qui se présentait à ses coups. Mais bientôt, on le voyait faire quatre pas en arrière. Ce qu'il tenait entre ses mains n'était plus ce quartier de bois informe qui lui avait

donné tant de mal. Deux sabots, faisant la paire, d'un bois veiné à la belle courbe, lisses, creux, bombés, avec leurs talons bien détachés, étaient le fruit de son travail.

Ch.-L. PHILIPPE.

### LES SCIEURS DE LONG

Trois hommes travaillaient là, au milieu d'un abatis de chênes géants. Ils avaient de longues barbes et de longs cheveux, et ils manœuvraient, de leurs longs bras, de longues cognées. Des planches étaient débitées déjà, et des poutres et des solives. Sur un chevalet, une bille équarrie, énorme, était maintenue avec de grosses chaînes.

Je regardais, intéressé, le mouvement continu de la grande scie que manœuvraient, au sommet de la bille, le vieillard, et, au pied, le jeune homme.

E. GUILLAUMIN. *La vie d'un simple.*

### LES LIVRES

**L'éducation du patriotisme**, par Georges Chevallaz, directeur de l'Ecole normale de Lausanne. Payot et C<sup>ie</sup>, Lausanne.

La brochure de M. Chevallaz est à la fois une mise en garde et un appel : mise en garde d'un Suisse démocrate inquiet devant les manifestations de l'esprit totalitaire en qui il voit la négation de la liberté, base de notre culture ; appel aux Suisses pour qu'ils redécouvrent un idéal commun, pour que leur patriotisme devienne une foi qui engendre des actes et ne reste pas un vague sentimentalisme.

L'auteur constate qu'en face de l'enthousiasme des jeunesses italiennes, allemandes ou russes, en face de leur élan, de leur dynamisme, le patriotisme suisse n'est souvent que tiédeur ou satisfaction béate. M. Chevallaz ne désire pas asservir les jeunes à l'Etat par un message moral savant mais leur fournir les occasions de dévouement qu'ils recherchent.

Notre patriotisme ne répond pas au besoin de servir qui se manifeste chez les meilleurs des jeunes ; il faut trouver un remède.

Ce remède sera une éducation du patriotisme fondée sur une plus exacte connaissance du patrimoine helvétique, sur une prise de conscience de la solidarité nationale.

A cette éducation du patriotisme doivent concourir notre histoire et notre littérature. La légende, la musique et la poésie donneront au sentiment patriotique le lyrisme et l'idéalisme qui lui manquent. Le sport et la culture physique développeront harmonieusement la jeunesse. Des organisations fondées sur le scoutisme peuvent l'initier à la vie sociale et aiguïser son esprit d'initiative.

Le travail de Georges Chevallaz mérite mieux que ces notes brèves. Il aborde franchement des problèmes qui sont au centre de nos préoccupations actuelles. Nous nous proposons de discuter plus tard certaines idées émises par l'auteur, mais nous tenions à signaler sans retard à nos collègues cette brochure qu'ils se doivent de connaître.

ALB. R.

# CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA

## CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT



*Prêts hypothécaires et sur nantissement*

*Dépôts d'épargne*

*Emission d'obligations foncières*

*Garde et gérance de titres*

*Location de coffres-forts (Safes)*

# Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud

Ouverture de l'année scolaire 1938 1939 :

## LUNDI 25 AVRIL 1938

Examens d'admission :

## LUNDI 25 AVRIL A 8 HEURES

Age d'entrée en première année : 14 ans au 15 octobre

Les inscriptions doivent être prises avant le 8 avril 1938. Voir la Feuille des Avis officiels du 4 et 18 février et 4 mars.

L'enseignement moderne se fait par la...

## **PROJECTION**

Collections de vues en noir et couleur spécialement préparées pour toutes les branches

Expédition du catalogue détaillé contre 60 centimes en timbres-poste

### **MAGASIN SPÉCIALISÉ**

pour appareils de projections et accessoires des premières marques — Salle de démonstration

# **A. SCHNELL**

**PLACE ST-FRANÇOIS 6 (1<sup>er</sup> ÉTAGE) LAUSANNE**

## **INSTITUT LINGUISTIQUE POUR JEUNES FILLES**

**Inter Silvas**

**Wangen an der Aare**

Etude spéciale et très soignée des langues allemande - anglaise - italienne. Cours commerciaux. Site charmant, entouré de forêts et de montagnes. S'adresser à la Direction.

## **Projections lumineuses CLUB RAMBERT**

Location de superbes clichés de montagne et de fleurs (en couleurs). Séries avec lecture accompagnante. Pour tous renseignements, s'adresser à H. Cosandey, Chemin du Vieux Collège, Prilly (tél. 22.388).

**Directrice** résidente, pédagogique, possédant culture et aptitudes incontestables et grande expérience pensionnat, de toute confiance et d'initiative, nature indépendante, moins de 40 ans si possible, est demandée par importante maison d'éducation d'un grand développement assuré. Caution exigée, évent. collaboration non exclue. Références de 1<sup>er</sup> ordre et offres détaillées manuscrites, avec curriculum vitæ, photo et prétentions, sous **Chiffre P 6480 à Publicitas, Genève.**

**L'ALLEMAND** garanti en 2 mois, l'italien en 1, à l'Ecole Tamé, Baden 57. Cours de toute durée, à toute époque et pr tous. Prép. exam. emplois fédéraux en 3 mois. Dipl. langues et commerce en 3 et 6 mois.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

# ÉDUCATEUR

ET

## BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE  
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE  
DE LA SUISSE ROMANDE

### RÉDACTION :

|                            |                           |
|----------------------------|---------------------------|
| ÉDUCATEUR                  | BULLETIN                  |
| ALB. RUDHARDT              | CH. GREC                  |
| GENÈVE, rue des Pénates, 3 | VEVEY, rue du Torrent, 21 |

---

### ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33  
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

---

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

# ATLAS D'ENTOMOLOGIE

La collection, complète en six Atlas, permet l'étude de tous les ordres d'insectes, des Myriapodes, des Arachnides.

Ces atlas sont particulièrement recommandés aux élèves, aux collectionneurs, aux amateurs et aux excursionnistes. **Près de 1200 figures en couleurs** reproduisent les principales espèces et permettent de déterminer et classer rapidement les insectes recueillis ou étudiés.

## ATLAS DES PAPILLONS ET DES CHENILLES

Cet atlas, complet en deux tomes, comprend **25 planches et 330 figures en couleurs**. Un texte explicatif décrit chaque espèce et donne des conseils généraux sur la chasse, la préparation et la conservation des Lépidoptères.

Tome I (130 figures en couleurs et texte explicatif) . . . . . **Fr. 2.20**  
Tome II (200 figures en couleurs et texte explicatif) . . . . . » **2.20**

## ATLAS DES COLÉOPTÈRES

Cet atlas, complet en deux tomes, comprend **24 planches avec 449 figures en couleurs**. Un texte explicatif passe en revue les principales familles et donne des conseils généraux sur la chasse, la préparation et la conservation des Coléoptères. Une table donne les noms latins et français de tous les Coléoptères reproduits.

Tome I (232 figures en couleurs et texte explicatif) . . . . . **Fr. 2.20**  
Tome II (217 figures en couleurs et texte explicatif) . . . . . » **2.20**

## ATLAS DES DIVERS ORDRES D'INSECTES

sauf COLÉOPTÈRES et LÉPIDOPTÈRES

## MYRIAPODES, ARACHNIDES

Cet atlas est complet en deux tomes et comprend **24 planches avec 411 figures en couleurs et en noir**. Un texte explicatif donne de nombreux renseignements biologiques sur les insectes figurés.

Tome I. Hémiptères, Névroptères, Diptères (212 figures en couleurs et en noir) . . . . . **Fr. 2.20**  
Tome II. Orthoptères, Hyménoptères, Arachnides, Myriapodes (199 figures en couleurs et en noir) . . . . . » **2.20**

# LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle